

# Conseil communal d'Ecublens

Préavis n° 2022/11

## **Cimetière – Aménagement d'un columbarium supplémentaire : Crédit de construction**

Rapport de la commission ad hoc

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission *ad hoc* s'est réunie le mardi 8 novembre 2022 à 19h00 au Centre socioculturel, salle multifonctionnelle.

Président : M. Naser Iseni

Rapporteur : M. Alexandre Schelling

Membres : Mme Elena Fehlbaum, Mme Pamela Raboud, M. Didier Realini

Le Président salue la présence de M. Germain Schaffner, Municipal des travaux publics et de l'environnement, ainsi que celles de M. Morano chef de service et de M. Meylan adjoint au chef de service.

Monsieur Schaffner présente le préavis, qui demande un crédit pour la construction d'un second columbarium au cimetière d'Ecublens. En effet, ce mode funéraire et de plus en plus choisi par les familles et le columbarium présent est déjà aux deux tiers pleins. D'ici quelques années, la structure sera pleine et il semble pertinent d'en construire un second pour prévenir les besoins futurs.

Un membre de la commission fait remarquer qu'un columbarium a été construit sur la commune de St-Sulpice pour un coût moindre. Il s'avère en fait que les 33 emplacements prévus pour Ecublens, peuvent contenir chacun 3 urnes. Il s'agit donc d'une nouvelle possibilité d'accueil de 99 urnes supplémentaires et de ce point de vue, les coûts sont similaires.

Un commissaire demande si parmi les emplacements actuels, beaucoup sont déjà occupés avec trois urnes. M. Meylan répond qu'il est vrai qu'actuellement, il y a des emplacements avec une ou deux urnes mais que les concessions ont une durée de trente ans et que par conséquent, il est difficile d'estimer l'occupation qu'auront les emplacements d'ici quelques années.

Les commissaires n'ont pas d'autres questions à propos de ce préavis. Monsieur le Municipal, M. Morano et M. Meylan prennent congé et laissent la commission délibérer.

Les commissaires débattent brièvement, mais il ne ressort ni question ni remarque supplémentaire.

### **Conclusion**

Après une courte délibération, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 2022/11.

Ecublens, le 19 novembre 2022

Le Président:



Naser Iseni

Le Rapporteur :



Alexandre Schelling